

• Conférence de presse

La réouverture de l'aérodrome d'Auxerre - Branches



● Conférence de presse

Vendredi 16 octobre 2015, à 16 heures, à l'aérodrome d'Auxerre-Branches

● Participants

Gérard DELILLE, Président du Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre – Branches

Guy FEREZ, Président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et Vice-président du Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre – Branches

Laurent DUMAS, Directeur général adjoint de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Joël SOUFLARD, Conducteur de travaux chez Colas - Est

Marie CURIEUX, Chargée de communication à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Les derniers crédits nécessaires à la réfection de la piste de l'aérodrome d'Auxerre-Branches ont respectivement été votés les 11 et 14 septembre par la Région et le Département, tous deux membres, avec la Communauté de l'Auxerrois, du Syndicat mixte de l'aérodrome. Dès lors, les travaux n'ont pas tardé : le 15 septembre, les premiers engins étaient en piste...



■ Une réfection nécessaire

Les travaux de réfection de la piste sont décidés en 2014, suite au relevé émis par le centre d'étude et d'expertise Cerema, indiquant un **indice global de service à 34** sur une échelle allant de 0 à 100, soit « mauvais ». A titre indicatif, l'indice 10 renvoie à un équipement hors service qui nécessite une fermeture sans appel.

Un dernier rapport remis en août 2015, confirme la forte dégradation de l'état de la piste, avec **un indice global à 32**.

L'état actuel des travaux

L'entreprise Colas Est (Appoigny) assure l'exécution des travaux. Le rabotage des équipements, soit la piste, le taxiway et les parkings, a fait apparaître une hétérogénéité des couches d'accrochage anciennes, d'où une solution technique différente pour maintenir la résistance de la piste et de la couche de roulement dans le temps.

L'achèvement des travaux est prévu fin octobre, conformément au planning initial, et se termineront par les marquages au sol. Le coût de la réfection s'élève à **1,8 million d'Euros TTC**.

L'aérodrome rouvrira donc sa piste au trafic aérien à la mi-novembre. L'exploitant (la CCI) informera les pilotes de la réouverture en temps voulu par NOTAM.

L'aérodrome après travaux

Malgré les travaux, le Plan de servitude aéronautique (PSA)¹, propre à l'aérodrome d'Auxerre-Branches, continuera d'émettre certaines restrictions d'utilisation de la piste en raison de la présence d'arbres constatée à proximité de la piste. Ainsi, les vols de nuit sont interdits et l'utilisation de la piste est limitée à 1 200 mètres (la piste de l'aérodrome s'étendant sur 1 650 mètres). Une analyse des actions à mener afin de faire procéder à la coupe des arbres est en cours par le Syndicat mixte.

Actuellement, le contrôle aérien est assuré :

- **l'été, du lundi au vendredi de 06h15 à 17h00 et le samedi de 06h15 à 10h00 et de 12h00 à 17h00**
- **l'hiver, du lundi au vendredi de 07h45 à 17h00 et le samedi de 07h45 à 11h00 et de 13h00 à 17h00**

Par ailleurs, avec une toute nouvelle résistance de la chaussée aéronautique, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pourrait, suite aux travaux, juger l'admissibilité d'avions de plus grosse capacité sur la piste de l'aérodrome.

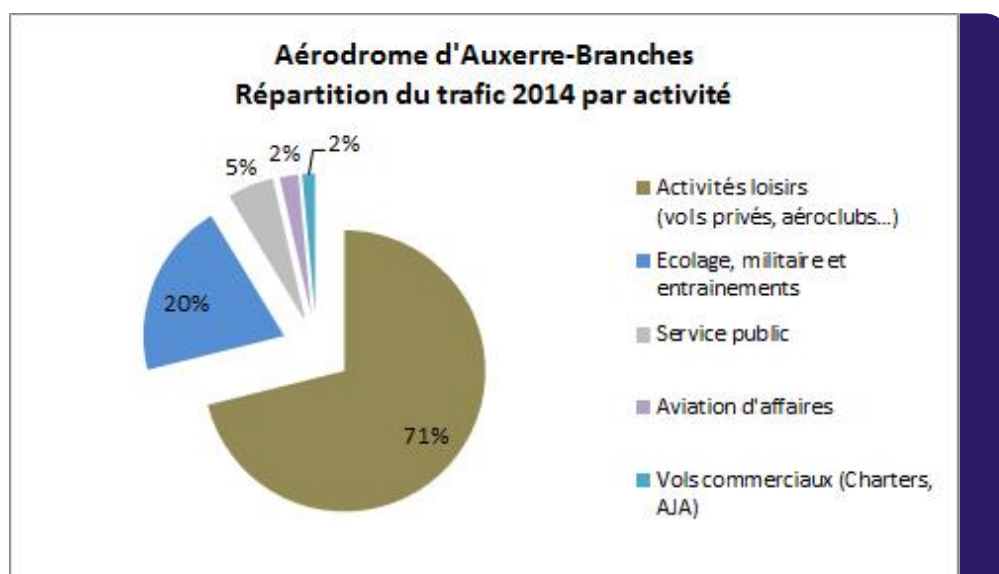
¹ PSA : « Le plan de servitudes aéronautiques est un document à long terme, destiné à assurer la protection de l'aérodrome dans son extension maximale. Il s'agit d'un document opposable aux tiers qui fait l'objet d'une enquête publique de droit commun. Le PSA définit une servitude "non altius tollendi" autour de l'aérodrome, en vue d'empêcher l'érection d'obstacles gênants et de permettre la suppression de ceux qui existent, afin de préserver la sécurité de la circulation aérienne aux abords immédiats de l'aérodrome. » Source : www.stac.aviation-civile.gouv.fr

La réhabilitation de l'aérodrome se poursuivra. Le Syndicat mixte prévoit, dès 2016, **la réfection du système d'assainissement**. L'objectif global reste inchangé : faire de l'aérodrome un outil parfaitement opérationnel pour servir le développement économique et mieux concurrencer les autres territoires.



La répartition des activités

A l'heure actuelle, l'aérodrome d'Auxerre-Branches accueille les activités suivantes :



● Une maintenance continue

La Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) assurera l'exploitation de l'aérodrome jusqu'au 4 février 2016. **La nouvelle délégation de service public pour l'exploitation prendra effet le 5 février 2016.**

D'un point de vue global, le délégataire assure et finance l'aménagement, l'entretien, l'exploitation, la promotion et le développement de l'ensemble des services de l'aérodrome.

Ces missions comprennent :

- la gestion, l'exploitation et l'entretien des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services de la plateforme
- le développement des activités aéronautiques, extra-aéronautiques et domaniales.
- Fourniture des services d'assistance au trafic aérien et aux passagers
- Exécution des tâches de sécurité et de sûreté
- Homologation CHEA de l'aérodrome dans sa classification actuelle et l'obtention du certificat européen de sécurité aéroportuaire

● Un outil précieux pour le développement économique

L'aérodrome est, sans conteste, un avantage précieux pour le **développement économique local.**

Les entreprises utilisatrices de la plateforme ont une facilité d'échanges économiques. Si l'aérodrome fermait, elles seraient susceptibles de rechercher de nouvelles implantations.

L'aérodrome est **un atout pour la venue de nouvelles entreprises sur le territoire de l'Auxerrois.** Une telle plateforme, remise à son niveau de fonctionnement optimal, est un facteur d'attractivité fort. Avec aujourd'hui 12 à 15 vols d'affaires par mois enregistrés, tout est mis en œuvre pour que l'aérodrome puisse parfaitement gérer l'augmentation future du trafic aérien, vivement attendue.